



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 15265

Texte de la question

M. Patrice Carvalho interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les mesures qu'il compte prendre pour permettre le versement d'une indemnité de départ en retraite anticipée au bénéfice des professionnels paramédicaux, à l'identique de celle perçue par les médecins libéraux. En effet, dans le cadre de la lutte contre le chômage, il est proposé aux médecins libéraux de bénéficier d'une indemnité de départ en retraite anticipée, tout en conservant la possibilité de travailler en salarié. Cette mesure n'est pas accessible aux professions paramédicales, tandis que la pénibilité de certaines de ces professions, telles que celle de kinésithérapeute, justifierait amplement que ce même dispositif leur soit proposé. C'est pourquoi il attire son attention afin qu'une plus grande équité soit établie dans cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15265

Rubrique : Prérétraites

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3096